Les Burundais de New York et environ invités au scrutin présidentiel

@rib News, 24/06/2010COMMUNIQUE DE PRESSE A Lâ€™ATTENTION DES BURUNDAIS DE NEW YORK ET SES ENVIRONSLa Mission Permanente de la RÃ©publique du Burundi auprÃ¨s de lâ€™Organisation des Nations Unies Ã New York, a lâ€™honneur dâ€™inviter la communautÃ© burundaise rÃ©sidant Ã New York et ses environs Ã venir exercer leur dro lors des Ã©lections prÃ©sidentielles prÃ©vues le lundi 28 juin 2010 de 9H 00 Ã 17H 00 Ã la Mission Permanente du Burundi sise au 336 East, 45th Street, 12 Floor, New York, New York.Lâ€™Ã©lecteur devra prÃ©alablement exhiber un document dâ€™identification personnelle et son rÃ©cÃ©pissÃ© dâ€™inscription au rÃ´le dâ€™Ã©lecteur. Une seule procuration par Ã©le acceptÃ©e.
Pour les Burundais qui ne se sont pas inscrits au rÃ´le dâ€™Ã©lecteur, ils auront lâ€™occasion de le faire le jour mÃªme du scr sur prÃ©sentation des documents suivants :Ã˜ Passeport burundais valideÃ˜ Un laissez-passer tenant lieu de passeportÃ˜ Une carte consulaire tenant lieu de passeportÃ˜ Une attestation tenant lieu de passeportLa Mission Permanente de la RÃ©publique du Burundi voudrait Ã©galement attirer lâ€™attention des candidats Ã©lecteurs sur le fait que conformÃ©ment Ã lâ€™ArrÃªtÃ© No 011/CENI du 09 janvier 2010 portant inscription au rÃ´le Ã©lectoral des Burundais rÃ©sidant Ã lâ€™Ã©trang article 3, les rÃ©fugiÃ©s et apatrides nâ€™ont pas la qualitÃ© dâ€™Ã©lecteur tels que dÃ©finis par :Ã˜ La Convention relative rÃ©fugiÃ©s du 28 aoÃ»t 1951.Ã˜ La Convention relative au Statut des apatrides du 28 septembre 1954.Ã˜ Convention rÃ©gissa les aspects propres aux problÃ¨mes des rÃ©fugiÃ©s en Afrique du 10 septembre 1969.Â Â Â Â La Mission Permanente de la RÃ©publique du Burundi auprÃ¨s de lâ€™Organisation des Nations Unies Ã New York saisit cette occasion pour demander lâ€™assistance deÂ tout un chacun pour une large diffusion du prÃ©sent communiquÃ©.Fait Ã Â New York, le 24 juin 2010AmbassadeurÂ Zacharie GAHUTU,ReprÃ©sentant Permanent